

St Germain du Corbeis

PROCÈS-VERBAL d'Assemblée des Villes, Bourgs, Villages
& Communautés, pour la nomination des Députés.

AUJOURD'HUI *premier mars* 1789, en l'Assemblée
convoquée au son de la cloche, en la manière accoutumée, sont
comparus en l'auditoire (ou hôtel-de-ville) de ce lieu, pardevant
nous (1) *Corien Chaplin* nous nés François, ou naturalisés,
âgés de vingt-cinq ans, compris dans les rôles des impositions, habi-
tans de cette ville (bourg, village ou communauté, composé
de (2) *128* feux); lesquels, pour obéir aux ordres de Sa Majesté,
portés par ses Lettres données à Versailles le 24 janvier 1789, pour
la convocation & tenue des Etats-généraux de ce Royaume, &
satisfaire aux dispositions du Règlement y annexé, ainsi qu'à l'or-
donnance de M. le Bailli de *Corbeis* ou M. son
Lieutenant général, dont ils nous ont déclaré avoir une parfaite
connoissance, tant par la lecture qui vient de leur en être faite,
que par la lecture & publication ci-devant faites au prône de la
messe de paroisse, par M. le Curé (ou Vicaire) le *vingt deux* du
présent mois, & par la lecture & publication & affiches pareille-
ment faites, le même jour, à l'issue de ladite messe de paroisse,
au-devant de la porte principale de l'église, nous ont déclaré qu'ils
alloient d'abord s'occuper de la rédaction de leur cahier de doléan-
ces, plaintes & remontrances; & en effet, y ayant vaqué, ils
nous ont représenté ledit cahier, qui a été signé par ceux desdits
Habitans qui savent signer, & par nous, après l'avoir coté par pre-
mière & dernière page, & paraphé *na varietur*, au bas d'icelles.

Et de suite lesdits Habitans, après avoir mûrement délibéré sur le
choix des Députés qu'ils sont tenus de nommer, en conformité des-
dites Lettres du Roi, & Règlement y annexé; & les voix ayant été

(1) Mettre ici le nom de l'Officier public qui tiendra l'assemblée, & ensuite
les noms de tous les Habitans comparans.

(2) Mettre ici le nombre des feux.

¹⁰²¹⁸
M^r Germain du Corbeil

en mille sept sant quatrevingt neuf L'edmeche premier de
mare nous habitant de Laparoise de saint germain du corbeil
nous somme a samble a l'us des vespre aut son de La cloche a L'annuier
accoutume

L'annee dernier mille sept sant quatrevingt huit Les ble sont
manque Les foins sont perdu en mille sept sant quatrevingt
neuf Les ble nesont qu'icemi L'ere

nous somme charge de table nous payont vingt quatre sous pour
L'ere savoir douze sous pour livre de capitation douze sous pour livre
de Grevet

nous demandons que tout L'edmeche pay table noble et cur et
tous biens demurs morte

nous demandons que nous ne payont poins de vin de troys de troys foins
de pois de paille que L'apalle batue nous sept remise atand que sis
Les angrais de nos terre

nous payont saint sous pour livre de L'atall pour Les grains route et
chemins royout nous demandons que tout L'edmeche noble et autre
icoutribus atand que ses pour tout L'epublic

nous demandons que L'ingenieur et sous ingenieur se souprime
qu'il n'iet qu'un homme en chaque parties de route

nous demandons qu'il se detruy parce qu'il desemeche L'estime

nous demandons que L'apabelle sept supprime et que L'ere soit
mar chand

nous demandons que L'abanallite des moulins sept supprime

nous demandons que L'achasse sept de fandra pendant que
Les ^{grains} grains sont dans Les chand

nous demandons que Les Lapiens se detruy parce qu'il mange
Les grains

quand nous portons au marche allancon nous payent por ymage
pour chanbre pour Lessois pour Les dande pour Les oinons et
pour Lepaicon pour Les poume et Lespoire nous demandons que tout ces article
ses supprime

nous demandons que Les francs ses demurées de mortu
cette paroisse contiens saint flou en quoy nous avons deputes
andrie rouge fils cossien chapelain

nous avons signe Lesotessant Andrevoye
francois guittard charle lemarie Jacques stathie
M^r prieur prieur ommand reue nisevette
J^r lemarie geon aillard jean mielle jean aillaire
th pettier pierre gousset vincent sandin
J^r Sauvage J^r pettier Louis Louvire
J^r hobon M^r chopin et royer commo chapelains
M^r pettier Jean chapelain